

Patrick DENDALE
Université d'Anvers-UIA et KHV-Anvers
Liliane TASMOWSKI
Université d'Anvers-UIA

PRÉSENTATION

L'ÉVIDENTIALITÉ OU LE MARQUAGE DES SOURCES DU SAVOIR

De toutes les fonctions qu'on reconnaît au langage, une des plus importantes est de transmettre de l'information. Cette information peut provenir de sources variées : le locuteur l'a obtenue par observation, par inférence à partir d'indices, il l'a empruntée à un tiers, il peut l'avoir recueillie comme une rumeur, ou encore l'avoir reçue en rêve et à cause de cela justement — pourquoi pas ? — l'admettre comme vraie. Ces considérations tiennent leur pertinence linguistique du fait qu'il arrive au locuteur, au moment de produire un énoncé, d'y inscrire linguistiquement la provenance de l'information transmise. Il marque alors dans son énoncé la source du savoir que cet énoncé est censé communiquer. Dès lors que la langue dispose de moyens morphologiques et lexicaux spécialisés pour indiquer les sources de l'information qu'on communique, ces sources et ces moyens deviennent des objets d'investigation susceptibles d'intéresser le linguiste.

L'étude des sources du savoir (*sources of knowledge*) a débuté en Amérique et a donné lieu à tout un courant d'études qu'on appelle *evidentiality studies*. Le terme d'*evidentiality*, morphologiquement dérivé du mot *evidence*, signifiant « moyens de justification », y est communément utilisé et désigne les moyens morphologiques, lexicaux et autres que le locuteur a à sa disposition pour signaler comment il a appris ce qu'il dit. Pour des raisons d'identifiabilité, nous avons adopté pour rendre les notions anglaises d'*evidentiality* et d'*evidential* les calques français *évidentialité* et *évidentiel* (ou *marqueur évidentiel*) introduits par Co Vet 1988¹, sans ignorer ce que cette pratique peut avoir de malencontreux étant donné que le substantif français *évidence* n'a pas le même sens que l'anglais *evidence*. Un certain nombre d'auteurs préférèrent d'ailleurs utiliser d'autres termes (voir par exemple les raisons invoquées par Z. Guentchéva (ce volume) pour justifier l'emploi du terme *médiatif*).

Ce n'est pas un hasard si les études sur l'évidentialité sont nées et se sont développées en Amérique². Certaines langues amérindiennes sont en effet dotées de

1. Pour les références, voir la bibliographie à la fin de ce volume.

2. Pour un historique de la notion d'évidentialité et du terme d'évidentiel, voir Jacobsen 1986.

systèmes morphologiques extrêmement perfectionnés au moyen desquels un locuteur est en mesure d'indiquer, souvent avec une très grande précision, comment il s'est procuré l'information qu'il transmet. L'exemple le plus cité à ce sujet est celui du *tuyuca*, une langue parlée en Colombie et au Brésil, qui distingue morphologiquement les énoncés suivants :

- a. *diga apé-wi* (Je l'ai vu jouer)
 - b. *diga apé-ti* (Je l'ai entendu jouer, mais je ne l'ai pas vu jouer)
 - c. *diga apé-yi* (J'ai eu des indications qu'il a joué : les empreintes de ses chaussures sur le terrain de jeu, mais je ne l'ai pas vu jouer)
 - d. *diga apé-yigi* (J'ai obtenu cette information de quelqu'un d'autre)
 - e. *diga apé-hiyi* (Il est raisonnable de supposer qu'il a joué)
- (Palmer 1986 : 67)

Le même contenu informatif (« lui jouer ») y est exprimé de cinq façons différentes, selon que ce contenu a été obtenu par la perception (visuelle ou auditive), par une inférence ou une supposition, ou par un emprunt à quelqu'un d'autre. L'exemple du *tuyuca* illustre les trois sources d'information les plus souvent citées dans les études évidentielles, la *perception*, l'*emprunt* et l'*inférence*, tripartition qui est parfois affinée et complétée d'autres catégories, moins importantes, mais néanmoins réelles dans certaines langues (cf. à ce sujet les classifications des évidentiels par Willett 1988, Palmer 1986 ou Anderson 1986).

Quel est le but ou la raison d'être du marquage de la source d'un savoir ? On trouve à cette question un début de réponse dans la définition des marqueurs évidentiels que donne Hoff (1986 : 49) :

« Un marqueur évidentiel signale de quel type d'indices on dispose *quant à la fiabilité de l'énoncé* dans lequel ce marqueur est utilisé » (nos italiques) ³.

En signalant dans l'énoncé la façon dont il a obtenu l'information qui y est transmise, le locuteur offre à son interlocuteur la possibilité d'évaluer lui-même le bien-fondé ou la fiabilité de cette information et d'en comparer la fiabilité avec celle d'autres informations sur le même sujet.

Cette façon de définir l'évidentialité a donné lieu dans la littérature anglo-saxonne à deux conceptions de l'évidentialité : une conception large et une conception étroite. Dans la conception large, l'évidentialité englobe la notion de modalité comme expression de l'attitude épistémique du locuteur. Dans la conception étroite, l'évidentialité est le pendant et le complément épistémique de la modalité. Il nous semble qu'on ne peut que gagner en clarté si l'on oppose, plutôt qu'on n'intègre, les concepts de modalité et d'évidentialité et qu'on réserve donc le terme de modalité à l'expression de l'attitude du locuteur et celui d'évidentialité à l'expression du mode de création et/ou de récolte de l'information, quitte à utiliser éventuellement un autre terme — par exemple celui de *marquage épistémique* — comme hyperonyme métalinguistique, pour mieux souligner le lien naturel qui existe entre les deux phénomènes linguistiques.

3. « Evidentials indicate what kind of evidence is available for the reliability of the statement in which they are used » Hoff (1986 : 49).

Si le français ne dispose pas d'un système d'évidentiels aussi élaboré que le *tuyuca*, il n'en reste pas moins que les locuteurs français sont amenés dans certaines circonstances à marquer plus ou moins clairement la provenance de leur information. Le français dispose pour ce faire d'une série d'expressions (principalement lexicales, et en moindre mesure morphologiques, voire typographiques) permettant d'exprimer les principales catégories évidentielles. On peut accorder cette fonction à certains adverbies de phrase, tels que *apparemment*, *visiblement* (constatation), *certainement*, *strictement* (inférence, supposition), à des constructions impersonnelles telles que *il semble que*, *il paraît que* (oui-dire), aux verbes modaux *devoir*, *pouvoir* dans leur acception épistémique, à des verbes pleins tels que *voir*, *entendre*, *sentir*, aux verbes de déclaration, aux prépositionnels *d'après*, *selon*, *pour*, aux morphèmes du futur conjectural et du conditionnel d'oui-dire, aux guillemets de citation. Soit les quatre phrases françaises suivantes :

- (1) Le professeur Leclerc est à l'université.
- (2) Le professeur Leclerc doit être à l'université, car j'ai vu sa voiture au parking.
- (3) Le professeur Leclerc serait à l'université.
- (4) Le professeur Leclerc est à l'université, j'ai vu (oral).

Chacune de ces phrases transmet le même contenu, à savoir « la présence du professeur Leclerc à l'université ». Les différences entre ces quatre phrases se situent sur le plan évidentiel. Dans (1) le locuteur asserte ce contenu sans préciser comment il a eu l'information. Du point de vue évidentiel, l'énoncé (1) est non marqué. Il est au mode indicatif (plutôt qu'au mode évidentiellement plus marqué du conditionnel comme dans (3)) et il n'est accompagné ni d'un auxiliaire modal, ni d'une expression parenthétique, ni d'un adverbe de phrase ou de quelque autre moyen. Quelle est la source du savoir exprimé dans (1) ? Le locuteur ne nous en dévoile rien dans son énoncé. On ne peut que la deviner. Théoriquement, l'information dans (1) peut provenir des trois grands types de sources : constatation personnelle du locuteur, inférence ou supposition de la part du locuteur ou information communiquée au locuteur par un tiers. Les énoncés (2) et (4) s'opposent à (1) par le fait que le locuteur précise dans l'énoncé de quelle source provient son information : obtenue par inférence dans (2), par oui-dire ou emprunt personnel dans (3) et par constatation dans (4). D'un autre côté (2) et (4) peuvent être rapprochés et opposés à (3) par le fait que l'information qu'ils contiennent est le résultat d'une création personnelle par le locuteur, alors que dans (3) elle a simplement été recueillie par le locuteur. De ce que la personne qui a passé l'information au locuteur a pu à son tour avoir créé ou recueilli l'information, le morphème d'oui-dire du conditionnel ne laisse rien transparaître.

Ces remarques nous permettent de tenter à notre tour une définition des évidentiels (pour d'autres définitions proposées dans la littérature américaine, voir e.a. Hoff 1986, Mihun 1986, Anderson 1986) :

Un marqueur évidentiel est une expression langagière qui apparaît dans l'énoncé et qui indique si l'information transmise dans cet énoncé a été empruntée par le locuteur à autrui ou si elle a été créée par le locuteur lui-même, moyennant une inférence ou une perception.

Les études en termes d'évidentialité sont peu nombreuses, sinon inexistantes en français. Cela tient évidemment au fait que la grammaticalisation de la catégorie y est minimale. Tout au plus peut-on alléguer ici quelques morphèmes temporels tels que celui du futur simple, du conditionnel, du passé composé et du présent dans certains de leurs emplois. C'est ainsi que Zlatka Guentchéva décrit dans sa contribution la valeur médiative du conditionnel et du passé composé en les ramenant à une des trois catégories suivantes : faits rapportés, inférence et admiratif, catégories dont elle propose une description en termes énonciatifs (Cuhloji).

À côté des temps, le français dispose aussi de procédés semi-grammaticalisés, comme les semi-auxiliaires modaux, qui indiquent le degré d'assurance avec lequel le locuteur communique une information et qui ne peuvent remplir cette fonction que parce qu'ils marquent la façon dont le locuteur en personne a créé cette information, plus particulièrement par une opération d'inférence complexe. Patrick Dendale adopte ce point de vue pour *devoir* épistémique, Liliane Tasmowski et Patrick Dendale présentent *pouvoir* épistémique d'une manière analogue. Les deux auteurs montrent que la valeur proprement modale de ces marqueurs découle en fait des propriétés de leur valeur évidentielle.

Pour le reste il semble qu'en français l'évidentialité soit une catégorie surtout tribulaire du lexique. Aussi les contributions de Co Vet, de Svetlana Vogelee et de Henning Nølle portent-elles sur des marqueurs lexicaux.

Co Vet étudie la façon dont le locuteur s'implique dans son énoncé en signalant que l'information transmise est le fait d'un croire de sa part ou d'un savoir et décrit les contraintes sémantiques et syntaxiques qui pèsent sur les usages directs et obliques des marqueurs *savoir* et *croire*.

L'accès perceptuel à l'information, en l'occurrence par la vision, fait l'objet de la contribution de Svetlana Vogelee. Bien que la perception soit généralement considérée comme une des sources les plus fiables d'un savoir, la perception est de toutes les catégories évidentielles la moins étudiée dans la littérature spécialisée. Svetlana Vogelee se concentre sur le marquage de ce qu'elle appelle la « relation de perception » et étudie pour un type particulier de phrases dans quelles conditions on peut faire l'économie de la marque explicite de la perception *on voit* sans que cela affecte la reconnaissance de la source d'information comme étant perceptuelle.

Avec la contribution de Henning Nølle, on reste en partie dans le domaine du perceptuel tout en rejoignant celui de l'information empruntée. En effet les tournures impersonnelles *il semble que* et *il paraît que* sont à situer dans l'espace épistémique qui va du conditionnel de l'information empruntée (sens habituel de *il paraît que*) au marquage de l'impression qu'on a (*il semble que*). Se référant à un cadre théorique basé sur la notion de polyphonie, l'auteur décrit les conditions d'emploi spécifiques à ces deux tournures.

Certaines langues ont des marques morphologiques qui indiquent que l'information ou le savoir sont tirés d'un patrimoine culturel commun à une société. Le savoir véhiculé par les proverbes a une origine non personnelle. Dans cette optique, Jean-Claude Anselme montre que les proverbes et formes proverbiales, par leur caracté-

rière proverbial, marquent leur propre origine. A la fois contenu et marqueur de l'origine folklorique de ce contenu, le proverbe remplit surtout une fonction argumentative.

Dès lors que les marques d'évidentialité ne sont plus à situer ni dans les morphèmes, ni dans les lexèmes, elles deviennent diffuses et concernent une forme d'énoncé dans son ensemble. Se pose alors la question de savoir quelles expressions linguistiques peuvent être considérées comme étant essentiellement, occasionnellement ou virtuellement évidentielles. C'est ainsi que Walter De Mulder teste les limites de la catégorie de l'évidentialité en appliquant des concepts évidentiels à la description de la valeur de l'article défini.

Consacré à la façon dont un locuteur indique en français les sources d'un savoir qu'il transmet dans son énoncé, ce numéro de *Langue Française* ouvre une dimension nouvelle dans l'étude du sens.